

Le cycle de vie d'un projet

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. Associer chaque action à la phase correspondante

Avant-projet	Initialisation	Réalisation et contrôle	Clôture
Identifier et comprendre le besoin Opportunité Faisabilité	Définir et estimer le projet Identifier les parties prenantes Introduire le chef de projet Planifier le projet	Lancer le projet (kick-off) Concevoir, réaliser et déployer Ajuster si nécessaire	Acter la recette Faire le bilan Capitaliser

2. Quels sont les enjeux de la phase d'avant-projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- Il est parfois difficile de dater le début d'un projet
- Un projet peut être précédé par d'autres projets liés
- Il est fréquent de constater une montée en puissance progressive
- L'organisation doit savoir (formellement ou non) détecter les projets intéressants qui naissent spontanément.
- Les échecs sont particulièrement difficiles à gérer

3. A quel moment est constitué l'équipe projet ? (Une seule réponse)

- Au tout début de la phase d'avant-projet
- Lors de la phase d'initialisation
- Au moment de la réunion de lancement

4. Vrai ou faux ? Une fois le projet démarré, il ne peut y avoir aucun ajustement

- a. Vrai
- b. Faux

5. Quels outils ou actions sont utiles pour capitaliser en fin de projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- a. Le Cahier des Charges
- b. Un débriefing
- c. La préparation du redéploiement des ressources humaines
- d. L'analyse des besoins

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.